



**PRÉFET
DE L'AVEYRON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Sous-Préfecture de
Villefranche-de-Rouergue**

**BUREAU DE LA
RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE**

Arrêté du 26 décembre 2022

Objet : publication de la liste des journaux habilités dans le département de l'Aveyron à recevoir les annonces judiciaires et légales pour l'année 2023.

LE PRÉFET DE L'AVEYRON
Chevalier de la Légion d'honneur

VU le code du commerce concernant les annonces judiciaires et légales, modifiée ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatifs aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2019-1216 du 21 novembre 2019, modifié par le décret 2022-1393 du 31 octobre 2022 relatif aux annonces judiciaires et légales ;

VU le décret du 12 mai 2021 nommant M. Guillaume RAYMOND sous-préfet de Villefranche-de-Rouergue ;

VU le décret du 05 octobre 2022 nommant M. Charles GIUSTI préfet de l'Aveyron ;

VU l'arrêté du 19 novembre 2021, relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales.

VU les demandes des journaux en vu d'être habilités à recevoir les annonces judiciaires et légales pour l'année 2023 ;

Sur proposition de Monsieur le Sous-Préfet de Villefranche-de-Rouergue ;

- A R R E T E -

Article 1^{er} : La liste des services de presse habilités à publier les annonces judiciaires et légales pendant l'année 2023 dans le département de l'Aveyron est fixée comme suit :

QUOTIDIENS :

CENTRE PRESSE, 8-10 avenue Victor Hugo, 12021 RODEZ cedex 9
LA DÉPÊCHE DU MIDI, avenue Jean Baylet 31095 TOULOUSE cedex 9
MIDI LIBRE, rue du mas de grille 34438 SAINT-JEAN-DE-VEDAS cedex

HEBDOMADAIRES :

LE JOURNAL DE MILLAU, 8 Place du Mandarous, BP 40134 - 12101 MILLAU cedex
LA DÉPÊCHE DU MIDI DIMANCHE, avenue Jean Baylet - 31095 TOULOUSE cedex 9
LE BULLETIN D'ESPALION, 6 rue Antoine Fanguin, BP 25 - 12500 ESPALION
LE PROGRES SAINT AFFRICAIN, Boulevard de la Résistance - 12400 SAINT-AFFRIQUE
LA VOLONTE PAYSANNE, Carrefour de l'Agriculture - 12026 RODEZ cedex 9
LE PETIT JOURNAL, 1300 avenue d'Andus - 82003 MONTAUBAN cedex
LE VILLEFRANCHOIS, rue de la République - 12200 VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE

Article 2 : La liste des services de presse en ligne habilités à publier les annonces judiciaires et légales pendant l'année 2023 dans le département de l'Aveyron est fixée comme suit :

ACTU.FR - PUBLI HEBDO, 13 rue du breil, 35051 RENNES cedex 9
CENTRE PRESSE AVEYRON.FR, 8-10 avenue Victor Hugo, 12021 RODEZ cedex 9
LA DÉPÊCHE.FR, avenue Jean Baylet 31095 TOULOUSE cedex 9
MIDI LIBRE.FR, rue du mas de grille 34438 SAINT-JEAN-DE-VEDAS cedex
L'AGGLORIEUSE.INFO, 15 rue des Loutres, 34170 CASTELNAU LE LEZ
JOURNAL LE SAINT-AFFRICAIN, 29 bd Emile Borel - 12400 SAINT-AFFRIQUE
LE PROGRES SAINT-AFFRICAIN.FR, bd de la résistance - 12400 SAINT-AFFRIQUE
LE PETIT JOURNAL.NET, 1300 avenue d'Andus - 82003 MONTAUBAN cedex
MILLAVOIS.COM, 10C impasse Rose Hugla - 12100 MILLAU
20MINUTES.FR, 28, rue Jacques Ibert, Carré Champerret - 92300 LEVALLOIS
JOURNAL DE MILLAU.FR, rue du Mas de Grille - 34430 SAINT-JEAN-DE-VEDAS
LE FIGARO.FR, 14, boulevard Haussmann - 75009 PARIS

Article 3 : Délais et voies de recours : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse par courrier et également par l'application informatique « Télérecours » accessible par le lien <http://www.telerecours> dans un délai de deux mois à compter de la publication au recueil des actes administratifs.

Article 4 : Le Préfet de l'Aveyron, les Sous-Préfets de Millau et de Villefranche-de-Rouergue sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à Villefranche-de-Rouergue, **26 DEC, 2022**

Pour le Préfet, par délégation
Le Sous-préfet de Villefranche-de-Rouergue,



Guillaume RAYMOND

